UFR de Langues étrangères

UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL DE L'UFR DE LANGUES ETRANGERES
Séance exceptionnelle du 20 février 2020

1. Statuts de la CSPM H3S

Le conseil d'UFR de langues étrangères, réuni en séance exceptionnelle, doit se prononcer sur les statuts de la composante sans personnalité morale Humanités, santé, sport, sociétés.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants	14
Voix favorables	14
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0
Blanc	0

Le 21 février 2020

V. JUDE

V. Jude